

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUIN 2016

Le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire le 6 JUIN 2016 à 20h00 sous la présidence de M. HUYVAERT Yvon, Maire.

Date de la convocation : 31/05/2016

Étaient présents : BECOT Samuel, CORBY Marie-Rose, RAYNAUD Alain, ARIZMENDI Antonio, CRETIN Noëlle, GARCIA Valérie, JACQUIOT Benoît, PERNOUD Marie-Pierre, CHEVALIER Agnès, BERTHET-GRILLON Didier, SABOUL Eric, VERNOUX Marie-Hélène, BERTHOUD Jean-Claude, VION-DURY Matthieu, ARCHENY Yves, DEPARNAY Jacques, GOETSCHY Claude.

Absentes excusées : BREAUD Virginie, FERNANDES Jenny, SANCHEZ Zita (pouvoir à CRETIN Noëlle).

Secrétaire de séance : BERTHET-GRILLON Didier.

La séance est ouverte à 20h00

M. le Maire demande une minute de silence en mémoire de Sacha et solidarité avec la famille de Virginie, conseillère municipale et souhaite un bon rétablissement à Clément.

Le conseil municipal après avoir approuvé à l'unanimité le compte-rendu de la séance précédente, étudie les affaires suivantes :

1/DELEGATION D'ATTRIBUTION DU MAIRE

-Le Maire présente au conseil la DIA reçue en mai, pour laquelle la commune n'a pas préempté :

*vente Consorts Berthet-Bondet pour une maison d'habitation au village du Poizat parcelles AE 120 et 127 d'une superficie totale de 15a 75ca.

Il présente les devis signés dans le cadre de sa délégation : ARRIGONI (travaux préau école), CRAUSAZ (tondeuse-débroussailleuse), SOTRAPP (Balayage village), COLAS (enrobé chemin accès Combe Viar), DJ PUB (panneau épicerie), BUREAU-VALLEE (ordinateur bureau), PITNEY BOWES (machine affranchir), ADEQUAT (2 tentes réception).

2/EPF AIN

-Après le rappel du maire sur les missions de l'EPF de l'Ain qui a pour but d'aider les collectivités dans leurs acquisitions de biens bâtis ou non pour la réalisation de logements sociaux et suite au rapport FIGEAT en date du 1^{er} mars 2016, DECIDE de refuser toute idée d'extension de l'EPF de l'Ouest Rhône-Alpes sur le territoire de l'Ain, de refuser tout prélèvement de fiscalité supplémentaire auprès des ménages et des Entreprises de l'Ain au profit d'un outil d'Etat qui n'apporterait rien de plus que l'outil local et de respecter la libre administration des collectivités locales.

3/SIEA

-PREND NOTE de la modification du règlement intérieur des statuts du Syndicat Intercommunal d'Energie et de E-communication de l'Ain se rapportant plus précisément à la périodicité des assemblées générales (2 par an), des réunions du Comité et du bureau, les modalités de convocations et à la désignation de délégués suppléants en nombre double du nombre de délégués titulaires. DESIGNE Marie-Pierre PERNOUD en tant que déléguée suppléante pour la commune de Le Poizat-Lalleyriat

4/TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC

-ACCEPTE les plans de financement présentés par le SIEA dans le cadre des avant-projets détaillés pour les travaux d'extension et modernisation de l'éclairage public pour :

*Secteur « La Bérentine ».

*Hangar communal « La Batteuse » et Abri-bus voie de l'église.

*Remplacement EP n° 16 (Les Crêts Moquets) et raccordement EP n°17 (En Grepelin).

5/COUPES AFFOUAGERES 2016

-ARRETE le prix du stère vendu en bord de route à 30,70 euros HT + TVA et PROCEDE au tirage au sort des lots.

6/RIFSEEP

-Considérant le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mise en place pour la fonction publique de l'Etat, transposable à la fonction publique territoriale, ARRETE les montants de base annuel modulable individuellement dans la limite des plafonds précisés par arrêté ministériel pour les cadres d'emplois des secrétaires de mairie, adjoints administratifs et Atsem à compter du 1^{er} juillet 2016.

Les montants de base sont établis pour un agent exerçant à temps complet. Ils sont réduits au prorata de la durée effective du travail pour les agents exerçant à temps partiel ou non complet.

PRECISE que le RIFSEEP n'est pas applicable à ce jour pour les adjoints techniques qui conservent leur ancien régime indemnitaire. Le projet de délibération est soumis à l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion de l'Ain.

7/DIVERS

-JURY D'ASSISES 2017 : Est informé de la liste préparatoire des jurés désignés par tirage au sort pour le canton de Nantua.

-Prend note du courrier d'Orange informant la commune de la dépose des cabines publiques téléphoniques sur l'ensemble du territoire d'ici le 31 décembre 2017.

-Est informé de la circulaire préfectorale se rapportant à la réforme des dispositions applicables aux marchés publics à compter du 1^{er} avril 2016.

-Prend note de l'arrêté préfectoral fixant les seuils de surface des espaces boisés appartenant à des particuliers pour lesquels les défrichements sont soumis à autorisation (seuil fixé à 2 Ha pour LE POIZAT-LALLEYRIAT).

-Prend note des informations SIEA concernant le relevé des indicateurs à la Fibre Li@in et la position de la commune par rapport aux aides versées pour l'Electrification Rurale –programme esthétique.

-La commune ne participera pas cette année aux parades des Folklories du fait de la fermeture d'une partie de la salle des fêtes située au Poizat.

-Est informé d'une demande de parents concernant la modification d'un arrêt du bus scolaire, dossier à l'étude auprès du service des Transports scolaires du Département.

-Prend note des dates des ventes de bois (résineux et feuillus) qui se dérouleront le 16 juin 2016 à Montluel.

-Prend note que l'élagage des chemins communaux est effectué cette année par l'ASAP (Romain Périllat).

-Précise que la commune est inscrite auprès du comité départemental de fleurissement (Ain-Tourisme).

- Fête des Mères du 4 juin 2016 : Très bonne participation des mamans, remerciements à l'équipe municipale.
- Commission communication : Les P'tits Echos sont en cours de mise en page pour fin juin.
- Ecole R.Moretti : Point sur le maintien des TAP pour la rentrée prochaine effectué par M. ARIZMENDI, échanges avec les parents d'élèves présents sur les TAP reconduits dans les mêmes conditions jusqu'en 2017 (gratuité...). Point sur la piscine. Projet de modifications des classes dans l'ancien bâtiment avec réfection complète des locaux. Départ de Mme Veigneau à la rentrée prochaine.
- Est informé de la déclaration de vente au déballage au Moulin de Charix faite par M. Grosse d'avril à novembre 2016 au Moulin de Charix.
- Entend la lecture des remerciements de la famille Meninelli suite à l'incendie de leur habitation à Charix.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Le Maire,

HUYVAERT Yvon.